

**« Importance stratégique de la protection des droits de propriété intellectuelle :
introduction au droit d’auteur et au droit des marques »**

**Séminaire de formation LexisNexis / Ikone Juris
Le mercredi 22 novembre 2023 à l’hôtel ONOMO
Casablanca City Center**

LexisNexis et Ikone Juris organisent un séminaire de formation en droit de propriété intellectuelle, qui se tiendra le 22 novembre 2023 à l’hôtel ONOMO Casablanca City Center.

La protection des droits de propriété intellectuelle revêt une importance stratégique essentielle pour assurer la pérennité et la compétitivité des entreprises dans un environnement dynamique et concurrentiel. Dans cette optique, l’objectif de cette formation est de permettre aux participants de comprendre les principes fondamentaux du droit de propriété intellectuelle et d’acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour protéger leurs droits et exploiter pleinement la valeur de leurs actifs immatériels.

Intervenantes :

- **Corinne KHAYAT** : avocate-associée au cabinet UGGC Africa et coordinatrice des départements de propriété intellectuelle et de droit de la concurrence
- **Anne-Marie PECORARO** : avocate associée au cabinet UGGC Africa, spécialiste en droit de propriété intellectuelle

Objectifs de la formation

- Connaître le cadre juridique du droit d’auteur et du droit des marques ;
- Distinguer les œuvres et les marques protégeables ;
- Identifier les moyens de protection et de défense des droits d’auteur et de marques ;
- Se prémunir et se défendre contre la contrefaçon.

Programme

Partie 2 : Comment être protégé au titre du droit d’auteur ?

- Les conditions de protection et les œuvres protégeables ;
- Le droit moral et patrimonial de l’auteur ;
- Les exceptions et les limites de la protection ;
- L’encadrement de l’exploitation du droit d’auteur ;
- La défense du droit d’auteur ;
- La contrefaçon.

Partie 2 : Comment être protégé au titre du droit des marques ?

- Les marques protégeables ;
- Les conditions de validité de la marque ;
- La stratégie de dépôt d’une marque ;
- Les chaînes de contrats et les contrats de licence ;
- La défense des marques ;
- La contrefaçon.

Population concernée

- Directeurs et responsables juridiques
- Avocats et juristes
- Responsables marketing et communication
- Chefs de produits

Bulletin d'inscription

Inscription au séminaire de formation « Importance stratégique de la protection des droits de propriété intellectuelle : introduction au droit d'auteur et au droit des marques »

Mercredi 22 novembre 2023 - Hôtel ONOMO Casablanca City Center

PARTICIPANTS

Nom / Prénom :
Fonction :

SOCIETE

Cabinet / Société :
ICE :
Adresse:..... Ville :
Adresse de facturation si différente :
Tél. : Télécopie :
E-mail : Site web :

Dates : mercredi 22 novembre 2023
Horaires : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (déjeuner sur place)
Lieu du séminaire : hôtel ONOMO Casablanca City Center, angle Bd Massira & rue Normandie, tél : 05 20 001 000
Documentation : références légales et réglementaires d'usage relatives au droit de la concurrence

CONDITIONS DE PARTICIPATION

TARIFS

Montant par personne : 4.200 DHS/HT, 5.040 DHS/TTC

Ce prix comprend les documents remis durant la formation, les déjeuners, les rafraîchissements et les pauses café. Les tarifs sont définitifs et non-modifiables.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont émises en MAD par Ikone Juris, partenaire exclusif au Maroc de LexisNexis SA.

Les paiements doivent être reçus dans leur intégralité 60 jours après la formation.

Les règlements sont à effectuer :

- par chèque bancaire à l'ordre d'IKONE Juris (5 - rue Assaad Ibnou Zarara, 20000 Casablanca, Maroc) ; ou
- par virement bancaire : Banque CFG Bank, agence Massira Khadra, Casablanca, RIB : 050 780 001 0103894152001 65

REMBOURSEMENTS ET ANNULATIONS DE COMMANDE

Les commandes qui sont annulées avant la date de la formation sont susceptibles de faire l'objet de frais d'annulation.

Si une date a été annoncée et si LexisNexis souhaite replanifier ou annuler la formation, LexisNexis se réserve le droit d'allouer les sommes à la formation replanifiée ou à tout évènement future.

Si LexisNexis annule définitivement la formation sans la replanifier, LexisNexis remboursera les sommes perçues moins un montant correspondant à tout frais engagé par LexisNexis en lien avec la fourniture des services.

RÈGLEMENT

Je m'engage à régler à réception d'une facture.

Date, cachet et signature

Bulletin d'inscription à retourner dûment complété,
signé et cacheté à IKONE Juris

Mme Fatima Zahra Lekchiri, mail : fz.lekchiri@ikoneconseil.ma,
mob. : +212(0)6 65 01 70 76 / Tél. : +212(0)5 22 98 35 12